

## Pas que cela voyons.... ?!

*Suite à l'interdiction faite à l'intersyndicale CGT FO FSU Solidaires de manifester son opposition à la loi travail lors de la visite de François Hollande à Dijon le 7 octobre dernier, celle-ci avait sollicité et obtenu de la préfète de la région Bourgogne Franche Comté une audience pour obtenir des explications sur ce fait inédit et gravissime en Côte d'Or et à Dijon en particulier. Et avoir l'assurance que celui-ci ne se reproduirait pas. En effet, jamais à Dijon un rassemblement intersyndical n'a été interdit par le passé (le 7 octobre, il avait été fait la « proposition » de le déplacer sur la place de la République, donc hors de vue du Président et des médias, ce qui ne pouvait être accepté) tout cela, afin de ne pas troubler la quiétude d'un déplacement présidentiel. D'autant que des citoyen-nes ont pu, eux, approcher François Hollande voire exprimer leur ressenti sans difficultés<sup>1</sup>.*

Alors que toutes les conditions de sécurité du rassemblement semblaient parfaitement réunies, la Préfète a déclaré lors de cette audience le 8 décembre dernier s'être appuyée exclusivement sur le contexte de l'état d'urgence pour justifier sa décision. Incidents liés à la loi travail -ce alors que le 15 septembre, la manifestation s'était

parfaitement déroulée, que nous étions en phase de décrue de mobilisation et que les « incidents » dataient au mieux du printemps- et contexte « terroriste » ont été pour elle les facteurs déterminants... Pour autant le contexte « terroriste » ne semble pas jouer pour d'autres manifestations populaires. Les marchés de Noël figurent ainsi parmi les exceptions notables alors que récemment les autorités ont déjoué un attentat qui semblait vouloir les viser<sup>2</sup>.

### Etat d'urgence démocratique !

Il faut dire que le gouvernement, dans la loi de prolongation de l'état d'urgence de cet été, avait pris soin d'y inscrire la possibilité d'interdire toute « manifestation » sur la voie publique si ses conditions de sécurité n'étaient à son sens pas réunies. Autant dire que peu de manifestations dérangeantes pour le pouvoir risquaient de se voir autorisées ! C'est ce que nous avons justement rétorqué à la préfète, à savoir que la véritable motivation de l'état d'urgence, état d'exception né rappelons le pendant la guerre d'Algérie, était d'interdire la parole dissidente, notamment syndicale. « **Oh mais pas que cela voyons !** » nous a-t-elle répondu avant de revenir sur ses propos, prétextant que nous avions mal compris....

1 <http://www.bienpublic.com/edition-dijon-ville/2016/10/07/francois-hollande-a-dijon>

2 <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2016/11/21/97001-20161121FILWWW00041-terrorisme-4-hommes-arretes-a-strasbourg.php>

Bien au contraire, Madame la préfète ! Cette parole certes incontrôlée d'une haute autorité de l'État, sa plus haute représentante en Bourgogne Franche Comté, déchire le voile sur les véritables motivations d'un pouvoir aux abois et parfaitement illégitime. Aux côtés des faits avérés de répression de la part des forces de l'ordre, cet aveu confirme la pertinence de notre analyse et **valide la nécessité d'obtenir la fin de cet état d'urgence** dont la finalité prétendue de protéger les populations de la menace terroriste est en réalité, si ce n'est un motif bien mineur, une vaste farce.

Notons d'ailleurs que les forces de police n'étaient pas vraiment dépassées le 7 octobre. Pour preuve ce jour-là, plusieurs représentants syndicaux, venus constater sur place que l'interdiction faite de manifester avait été très sélective et que d'autres personnes avaient pu exprimer leur point de vue sans en être empêchées, ont été suivis tout l'après-midi par un important dispositif policier. Qui à l'évidence aurait pu être employé à d'autres tâches plus dignes du service public !

**Ce pouvoir aura au final abîmé la démocratie comme jamais personne avant lui. Il devra donc en assumer toutes les conséquences.**

Dijon le 19 décembre 2016